

MAIRIE de
LIMEUIL



Un des plus beaux
VILLAGES de FRANCE



**COMPTE RENDU
DU
CONSEIL MUNICIPAL
DE LA
COMMUNE DE LIMEUIL**

SEANCE DU 12 JUILLET 2010

Nombre de conseillers :	
En exercice : 10	L'an deux mille dix, le 12 juillet à 18h30,
Présents : 6	le Conseil Municipal de la commune de Limeuil, dûment convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle du conseil de la mairie, en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur Guy THOMASSET, le Maire.
Votants : 7	Date d'envoi de la convocation : 9 juillet 2010
Conseillers présents :	Mrs. THOMASSET, LESCURE, BOYER, Mmes RIVIERE, MACKENZIE PEERS, BORGES
Conseillers absents :	Mrs. DEFRANCE, HERVE, MAILLET, Mme LANDON
Ont donné procuration :	M DEFRANCE à Mr LESCURE
Secrétaire :	Mme. BORGES

1- Approbation du procès verbal du conseil Municipal du 16 juin 2010

Il est proposé au Conseil Municipal d'approuver le procès verbal du Conseil Municipal du 16 juin 2010.

Le procès verbal du Conseil Municipal du 16 juin 2010 est approuvé à l'**UNANIMITÉ**.

2- Points divers de l'ordre du jour

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal sur les sujets "divers" de l'ordre du jour, à savoir :

- Droit de place des forains,
- Convention avec Sarl LIMEUIL RESTAURATION.

3- Information des décisions municipales prises par délégation du Conseil Municipal

Néant

4- Décisions individuelles relative à l'occupation et à l'utilisation du sol

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal l'adhésion de la commune de Limeuil à la Communauté de Communes du Terroir de la Truffe en date du 1^{er} juin 2010. Afin de permettre à la date de la présente délibération la délivrance des décisions individuelles d'urbanisme au nom de la commune. L'exercice de la compétence d'instruction de ces décisions individuelles au niveau de la communauté de communes pour le compte de la commune de Limeuil.

**Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré,**

Décide par 7 voix « pour » que les décisions individuelles relatives à l'occupation et à l'utilisation du sol régies par le dit code seront délivrées au nom de la commune. Cette décision annule et remplace celle prise lors de la séance du 28 janvier 2010.

5-Remboursement de salsaire commune de Pezuls

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal que lors de l'arrêt de travail de Madame GENESTE Yolande du 09 au 24 décembre 2009 soit 16h00, celle-ci a été remplacée à la mairie

de Pezuls par Madame CALES Danielle qui durant ces heures a été payée par la commune de Limeuil.

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré,

Décide à l'unanimité des membres présents de demander le remboursement à la commune de Pezuls soit la somme de 212,48€ correspondant au salaire brut plus les cotisations patronales.

6- Donation terrain Mr GENTIL

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que pour que les terrains situés à Pechnaudine soient constructibles il est nécessaire d'élargir le chemin d'accès appartenant à la commune. Monsieur Jérôme GENTIL propriétaire riverain de ce chemin souhaite donner une bande de terrain à la commune afin de pouvoir élargir ce chemin.

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré,

Accepte à l'unanimité des membres présents la donation de cette bande de terrain.

7- Remboursement loyer à Melle PEDEGOU

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que Melle PEDEGOU qui était locataire de l'un des logements au-dessus de la mairie a eu des problèmes avec la chaudière, aussi elle a fait parvenir à la mairie un courrier en sollicitant la réduction d'un mois de loyer en dédommagement de ces inconvénients causés par le mauvais fonctionnement de la chaudière.

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré,

Propose à l'unanimité des membres présents d'attendre l'avis d'un chauffagiste pour prendre une décision.

8- Virement de crédits

Monsieur le Maire informe le conseil municipal qu'il est nécessaire de faire des virements de crédit sur le budget de la commune pour un montant de 1987,00

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré,

Accepte à l'unanimité des membres présents ces virements de crédits.

9- Modification des statuts de la Vallée Vézère

Monsieur le Maire informe le conseil municipal qu'au cours de la réunion du 23 juin 2010, le comité syndical du Syndicat Mixte d'Aménagement Rural de la Moyenne Vallée Vézère a approuvé la modification de ses statuts portant d'une part sur ses compétences et d'autre part sur l'extension de son périmètre d'intervention. Monsieur le Maire demande au conseil municipal de se prononcer sur cette modification.

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré,

Regrette qu'il n'y ai pas une définition précise des compétences de ce syndicat,

Souhaite demander des compléments d'information,

Reporte à l'unanimité la décision à une date ultérieure.

10- Droit de place des forains

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal qu'il avait été décidé en séance du 10 juillet 2009 de fixer le droit de place pour les forains participant à la fête votive à 600,00€ à compter de l'année 2010. Il propose de réviser le tarif et de le fixer à 200,00€.

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré,

Approuve à l'unanimité des membres présents cette proposition.

11- Droit de place de Sarl LIMEUIL RESTAURATION

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal qu'il avait été décidé en séance du 25 mars 2010 de renouveler la convention avec la SARL LIMEUIL RESTAURATION pour une redevance d'un montant de 200,00€. Etant donné que pour l'année 2010 la convention porte aussi sur la restauration rapide, le prix de la redevance est fixée à 500,00€.

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré,

Approuve à l'unanimité des membres présents cette proposition.

Le Maire

Guy THOMASSET